



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DU JURY

SESSION 2026

Concours : CAPES externe et CAFEP Bac+3

Section : langues régionales : occitan langue d'oc

Rapport de jury présenté par :

Marie Anne CHATEAUREYNAUD, présidente du jury

Sommaire

Introduction.....	p. 3
Epreuves d'admissibilité.....	p. 4
I Première épreuve d'admissibilité – Composition.....	p. 4
II Deuxième épreuve d'admissibilité – Traduction.....	p. 11
III Troisième épreuve d'admissibilité – Epreuve à options.....	p. 14
Epreuves d'admission.....	p. 15
I Première épreuve d'admission – Exposé et échange avec le jury.....	p. 15
II Seconde épreuve d'admission – Entretien avec le jury.....	p. 20

LES RAPPORTS DE JURY SONT ETABLIS SOUS LA RESPONSABILITE DES PRESIDENTS DE JURY

Introduction

Cette année notre jury que nous remercions tout particulièrement a mis ses compétences au service de ce nouveau concours, le CAPES externe L3 qui peut se passer après obtention d'une licence avec un nouveau format d'épreuves. Nous avons également une pensée pour plusieurs collègues examinateurs spécialisés qui font face à de graves soucis de santé, nous les assurons de notre soutien.

Nous remercions encore tous les collègues de l'administration de l'Education Nationale, au Ministère, comme au Rectorat de Montpellier qui chaque année nous accompagnent pour ce concours, et veillent à son bon déroulement.

En 2026, cette nouvelle formule nous a permis de recruter trois enseignants pour l'enseignement public.

1 poste était prévu pour l'enseignement privé, il n'a malheureusement pas pu être pourvu, cette année. En ce qui concerne l'enseignement public, sur 18 inscrits, 12 candidats ont composé, 7 ont été admissibles, et 3 admis. Le jury a apprécié la qualité des copies des lauréats ainsi que celle de leurs oraux, montrant ainsi les résultats d'une préparation efficace à ce concours.

Comme nous l'avons précisé dans les rapports précédents, nous recommandons aux étudiants intéressés par l'enseignement de l'occitan, de suivre les formations universitaires qui leur permettront de se préparer au mieux aux exigences de ce nouveau CAPES.

Enfin le rapport rédigé par les membres du jury pourra également les aider dans cette préparation.

La présidente : Marie-Anne Châteaureynaud

Le secrétaire général : Christophe Causse

Epreuves d'admissibilité

I Première épreuve d'admissibilité – Composition

Durée : 4 heures.

Coefficient 2.

La première épreuve d'admissibilité consiste en une composition en langue régionale à partir d'un sujet s'appuyant sur un dossier constitué de documents de nature variée et porte sur une question inscrite au programme. Elle vise à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat et permet d'évaluer la maîtrise de la langue et la connaissance des cultures de l'aire linguistique concernée.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Il s'agissait, en 2026, de la première épreuve de ce type (CAPES L3). Il convient de préciser que cette épreuve vise à évaluer les capacités du candidat à analyser des documents variés en lien avec les œuvres et questions au programme.

Neuf copies, sur les treize rendues par les candidats dans le cadre de l'épreuve écrite disciplinaire, font état d'un sujet traité dans son entièreté : ce qui atteste d'une bonne prise en compte des exigences de l'épreuve, notamment en termes de gestion de temps. Notons, cependant, que 4 copies présentent un travail bien trop court, voire tronqué ou inachevé.

La moyenne des notes attribuées s'échelonne de 3 à 17 sur 20 : 6 notes sont bien en-deçà de la moyenne, quatre notes l'avoisinent (entre 10 et 12) et trois notes lui sont bien supérieures (entre 14 et 17).

Le jury souhaite proposer aux candidats conseils et remarques en fonction des trois grands critères qui se dégagent du libellé du sujet et qu'il a utilisés pour l'évaluation des copies :

✓ Connaissances disciplinaires (œuvres au programme) et connaissances culturelles de l'aire occitane

✓ Clarté de la réflexion et organisation du discours

✓ Maîtrise de la langue

1. Connaissances disciplinaires (œuvres au programme et connaissances culturelles de l'aire occitane)

Le dossier proposé reposait sur 4 documents, tous en lien direct avec le programme. Le jury a donc été particulièrement attentif à ce que les candidats aient une connaissance approfondie des œuvres concernées.

Le document 1, le texte de Guilhem IX « *Pos de chantar m'es pres talenz* », impliquait nécessairement une contextualisation historique et littéraire témoignant des compétences du candidat dans le domaine médiéval occitan. Guilhem d'Aquitania, considéré comme le premier des troubadours connus, occupe une place importante dans ce *corpus* du *trobar* qu'il convenait donc de souligner. Il était aussi important de mettre en avant la particularité de cette pièce par rapport à l'ensemble des poèmes de l'édition au programme. Ce testament poétique de l'un des seigneurs les plus puissants de son temps se démarque assez nettement des autres textes. Le jury espérait que le candidat puisse mettre en évidence cette originalité tout en rattachant ce document à l'ensemble plus

vaste de la production poétique médiévale d'oc. Nous y reviendrons dans un second temps, mais la dimension mémorielle et l'attachement du seigneur à son territoire (tout comme à la vie et à ses plaisirs) sont des éléments essentiels qui entrent en résonance avec l'axe « territoire et mémoire ».

Le document 2, un extrait du roman de Joan Ganhaire *Dau Vent dins las plumas*, devait être relié à l'œuvre au programme, *Las Islas jos lo sang*, qu'il précède. Nous y retrouvons le personnage principal, Joan Frances Barnabeu Segur de Malacomba, au début de ses pérégrinations. Le jury attendait du candidat qu'il puisse clairement replacer cet extrait dans l'ensemble des deux volumes et faire preuve d'une bonne maîtrise du schéma narratif qui structure cette aventure. Quelques notions littéraires étaient attendues, notamment la mention d'une narration à la première personne du singulier et d'une focalisation interne permettant de faire plonger le lecteur, dès les premières lignes, dans l'univers du personnage. Une attention particulière devait être apportée à la description qui caractérise ce passage. L'auteur y décrit les habitants puis le lieu, avec un souci du détail, établissant un lien étroit entre le territoire et les hommes, la maison et la mémoire familiale. La langue de Joan Ganhaire était aussi un élément à relever, le jury espérant du candidat une connaissance claire de la variabilité dialectale occitane et donc, ici, des particularités du limousin.

Le document 3, quatre strophes du chant I du poème *Calendau* de Frédéric Mistral, permettait au candidat de s'appuyer sur ses connaissances d'une œuvre importante du XIX^e siècle. Il était ici nécessaire de placer ces strophes dans la cohérence d'une œuvre épique aux épisodes multiples et, plus largement, dans le contexte félibréen de la période. Une mention du premier poème fondateur, *Mirèio*, auquel *Calendau* emprunte le schéma rimique était bienvenue. Quelques notions de poétique étaient aussi attendues, la versification et le rythme devaient être pris en compte et mis au service d'une réflexion alliant, sans les séparer, la forme et le fond. Le personnage d'Esterello et ses origines médiévales, mais aussi l'espace concerné : le château de Cassis et la seigneurie des Baux, devaient être repérés et étudiés. Il était important de relever la variante provençale et l'usage, ici, de la graphie mistralienne (qu'il convenait de bien respecter dans les citations du texte). Mémoire subjective et mémoire collective, Histoire et mythe, marque du temps et du passage des hommes dans la pierre : de nombreux éléments pouvaient être mis à profit pour alimenter une réflexion riche sur les notions de « territoire et de mémoire ».

Le document 4, une photographie de la place Georges Clémenceau à Cassis (13), était le seul document non textuel du dossier. Relié à l'extrait de *Calendau* qui mentionne le château en question, il fait aussi écho aux autres textes par bien des aspects. Une analyse du cadrage permettait de mettre en relief l'opposition entre l'édifice médiéval en hauteur et le village moderne au premier plan, avec la présence des panneaux routiers, des voitures, d'une allée de platanes et d'une agitation propre à la vie actuelle. La présence d'une horloge, à droite de l'image, pouvait être relevée : elle symbolise le passage du temps mais aussi la chronologie historique qui relie les périodes. Les questions que se pose Guilhem IX au sujet de la transmission de son fief, l'aspect ruiné et décadent de la demeure de Barnabeu dans l'extrait du roman de Ganhaire, le souvenir des seigneurs des Baux dans le discours d'Esterello : autant d'éléments qui entrent en résonance avec cette photographie. Dans ce dossier, l'image fournit une porte d'entrée intéressante pour développer une réflexion cohérente en lien avec la problématique annoncée.

Les copies ayant obtenu au moins la moyenne ont su intégrer la plupart de ces remarques et faire preuve d'une bonne capacité d'analyse en articulant intelligemment les divers textes. Certains candidats ont traité de façon inégale les documents, laissant de côté un texte ou ne prenant pas le temps de s'attarder sur l'image. Il faut rappeler qu'il est impératif de prendre en compte l'ensemble du dossier et qu'il est impératif, aussi, de mettre les documents en relation. Les copies se situant largement en dessous de la moyenne ont généralement traité les documents séparément, sans cohérence et, souvent, de façon lacunaire. Le texte qui semble avoir posé le plus de problème est le poème de Guilhem IX : nombre de candidats ont omis d'en étudier la forme (élément fondamental pourtant dans l'art du *trobar*). Une copie a réussi à pleinement exploiter ce document en mettant en évidence la

difficulté du détachement, de l'éloignement de Guilhem IX qui quitte son territoire mais aussi la vie et ses joies, et l'effort de mémoire et de transmission qu'il opère en contrepoint, grâce à la création littéraire : « *La lirica trobadoresca de Guilhèm d'Aquitània es una escritura de l'exil : chausir de compausar sus aqueste tèma es metre en relacion espaci, memòria e emocions* ». L'omniprésence du monde médiéval (et les multiples allusions aux fiefs et seigneuries) n'a pas toujours été relevée alors qu'elle constitue un élément structurant du dossier. Une copie a mis l'accent sur la contre-plongée qui, dans la photographie, crée un contraste saisissant entre un passé lointain et peut-être mythifié (ou transformé) et une réalité actuelle bien différente : « *Lo document onte aquesta preséncia física es segur la mai visibla es lo document 4 ambe la preséncia immensa dau castèu ancian sus la vila de Cassís, que se pòt pas mancar. Ambe sa posicion enauçada sus lo baus e la pichòta seuva que lo destaca dau plan mai bas de la vila, sembla encara senhorejar sus aqueu territòri e pòrta ambe eu tot un imaginari mdedievau que fa de tot segur una gran plaça ai remembres d'aqueu temps luenchen, quau que siegan lei coneissenças istoricas de lei que lo veson.* » Ce passé mythifié apparaît clairement dans l'extrait de *Calendau* avec la référence aux origines éthiopiennes de la famille des Baux : cela a été très justement souligné par de nombreux candidats. Les meilleurs travaux ont su, à chaque fois, replacer les documents dans leur contexte et témoigner d'une bonne maîtrise de l'Histoire, de la littérature, de la culture occitanes. Cependant, le jury a été attentif à la pertinence des allusions et des élargissements qu'ont proposés les candidats : toute remarque témoignant d'une bonne connaissance culturelle se doit d'être articulée en cohérence avec le dossier. C'était en particulier le cas dans cette copie « *Frederic Mistral utiliza un mite fondator per l'aparicion de las Alpihas e de sa vegetacion de las linhas 17 a 21, coma se fasiá dins las epopèias anticas (l'Eneida) o mai recentas (Lo Gentilòme gascon de Guilhem Ader) per donar una legitimitat eroïca al protagonista.* » La plupart des copies ont mentionné la variété linguistique et graphique du dossier, témoignant ainsi d'une ouverture à la richesse dialectale et d'une bonne connaissance des graphies (médiévale, mistralienne, alibertine). Peu de copies ont élargi le champ en comparant les documents avec d'autres auteurs, d'autres œuvres, d'autres créations artistiques. Il était important de replacer *Calendau* dans le parcours de Mistral et de relier l'extrait à l'épopée et au romantisme. Il était aussi bienvenu de donner quelques éléments sur l'œuvre romanesque de Ganhaire et de mentionner quelques autres grands romanciers contemporains tels que Joan Bodon, Robert Lafont, ou, plus récemment et plus proche de Ganhaire, Florian Vernet par exemple...

2. Clarté de la réflexion et organisation du discours

Le libellé du sujet pose une problématique claire : « Comment la construction d'un espace est toujours empreinte de la mémoire des peuples et des individus ? ». Nous soulignons quelques mots clefs : espace / empreinte / mémoire / peuples / individus. Nous repérons aussi une dimension double : il s'agit, en effet, de questionner mémoire collective et mémoire individuelle. L'axe au programme « territoire et mémoire » s'impose tout naturellement, mais il convient d'éviter l'écueil d'un plan-type qui ne tiendrait pas compte des spécificités du *corpus* proposé. Le plan découle nécessairement d'une bonne analyse des documents. Le jury conseille vivement aux candidats d'accorder le temps nécessaire à cette étape cruciale en s'interrogeant sur les choix qui ont présidé à la constitution du *corpus*. Une lecture attentive et une analyse rigoureuse des documents doivent être effectuées. Le jury invite les candidats à prendre le temps d'étudier chaque document afin d'étayer leurs réflexions sur des éléments concrets, des citations et des remarques prenant tout autant en compte le fond que la forme. Nous attirons les candidats sur l'importance de l'introduction qui pose le cadre d'une réflexion claire et structurée mais aussi sur la nécessité de rédiger une conclusion soignée qui permet de refaire le chemin de l'analyse, étape par étape, dans les grandes lignes. Le jury est particulièrement attentif à la clarté et à l'équilibre de l'architecture de la composition. Certains candidats se sont contentés d'une courte entrée en matière sans annonce d'un plan structuré et ont conclu leur copie en quelques lignes. Quant au plan, il est évident qu'une architecture en trois parties permet une réelle progression et un traitement approfondi de la problématique. Un plan en deux parties risque d'enfermer la réflexion dans une structure binaire qui, compte tenu de la richesse du dossier, semble moins adaptée à l'épreuve.

Plusieurs propositions sont valables, tant qu'elles permettent le développement d'une analyse dynamique. Les trois meilleures copies se détachent d'ailleurs du lot grâce à la cohérence de leurs plans respectifs (différents mais tous pertinents). Pour répondre à sa problématique « *coma la construccion d'un espaci s'inscriu en la memòria dei pòbles e dei individús ?* », un candidat a proposé le plan suivant : « *anam analizar en promièr luèc la descripcion topogràfica subjectiva d'aquestu documents, pi l'oposicion entre passat e present e fin finala, anam estudiar coma un inividú si fa vector de memòria espaciala d'un pòble* ». Quelques éléments d'analyse et de confrontation des documents sont proposés ci-après, à titre d'exemple ; ces pistes de réflexion pouvaient être choisies parmi tant d'autres exploitables.

– Splendeurs passées

Une première partie consacrée à l'image d'un passé glorieux peut constituer une entrée intéressante. En effet, l'ensemble des documents renvoient aux splendeurs d'une époque révolue. Le texte de Guilhem IX évoque les pensées d'un seigneur qui, au crépuscule de son existence, se détache d'un monde qu'il a dirigé, conquis, défendu, imaginé... Ce détachement est à mettre en relation avec la volonté d'exil de Barnabeu dans le document 2 ou bien encore la fuite d'Esterello qui, dans *Calendau*, vit à mille lieux des splendeurs passées de son noble lignage. C'est bien cet illustre passé médiéval qui apparaît en contre-plongée dans la photographie qui ferme le dossier. Le château de Cassis apparaît dans son immensité, imposant et élevé sur les hauteurs de la ville. Il est une image d'une époque disparue, symbole de richesse et de puissance passées. Les candidats pouvaient ici en profiter pour évoquer la notion « d'âge d'or » qui est souvent appliquée à la période médiévale occitane et constitue un leitmotiv dans *Calendau*. Frédéric Mistral n'a de cesse d'évoquer la grande époque des troubadours dont Guilhem IX est un représentant. Cet « âge d'or » est illustré, dans le document 2, par ce passage éloquent qui pouvait fournir une citation pertinente :

Es ben lonh, aura, lo temps onte los Malacombas menavan grand traïn emb lors vint soudards, lors vaslets, lors chambarieras... Lonh, tanben, lo temps onte los murs trundián daus ressons daus festejaments e daus chants daus joglars.

Citation à laquelle semble répondre, presque en écho, ces vers de Mistral :

*Acò's lis armo coustumiero
Di prince di Baus, la proumiero -
Pèr soun antique noum e pèr sa resplendour -
Di grand famiho prouvençalo :
Raço d'eigloun, jamai vassalo,
Qu'emé la pouncho de sis alo
Aflourè lou cresten de tóuti lis autour.*

Il convient, cependant, comme nous l'indique la problématique, de questionner cette mémoire... La mémoire collective entretient parfois une image largement mythifiée du passé. Cette mythification est particulièrement à l'œuvre dans la strophe de *Calendau* où Mistral évoque la légende qui associe l'origine de la seigneurie des Baux à la venue d'un descendant du mage Balthazar en Provence, depuis la lointaine Éthiopie. On peut aussi se demander si le château qui domine Cassis n'est pas une reconstitution éloignée de la réalité historique, à l'image des fortifications de Carcassonne. Parfois cette splendeur passée est aussi le produit d'une mémoire plus subjective. Quel crédit accorder à la parole de Barnabeu ? La narration à la première personne et la focalisation interne impliquent nécessairement une forte subjectivité. Enfin, le testament poétique de Guilhem IX est aussi un témoignage d'un homme de pouvoir qui, en se retournant sur son existence, entretient une mémoire individuelle tout autant qu'il produit un discours politique visant à assurer sa descendance et l'avenir de ses terres. Au croisement de la réalité et du mythe, les splendeurs du passé sont bien celles d'une mémoire collective et individuelle en reconstitution permanente. En regard de cette mémoire, le présent apparaît bien terne et décadent...

– Vestiges du présent

Malacomba es un luòc triste, òrre, talament que lo viatjaire lo mai escartat passariá davant sens que li prenguès l'enveja de tustar, per fin de demandar retirada, après lo portau d'entrada, tot verdesit de mossa e de puiridura

Ainsi décrit, Malacomba apparaît comme un lieu en désuétude, un domaine livré à la ruine progressive. Le « *portau d'entrada* » [portail d'entrée], symbole d'accueil, rebute le moindre visiteur... Malacomba n'est qu'un vestige d'une époque passée que rien ne semble pouvoir faire revivre. Cette ruine menace même les habitants du lieu qui finissent par ressembler, dans leur propre corps, à ce territoire recroquevillé, fermé, abandonné. Plusieurs copies ont étudié cette relation étroite entre les individus et leur espace ; il était, notamment, intéressant de souligner l'ironie de Joan Ganhaire :

ma mair, emb sos braç de buschairon, mon pair, boitós, e ma paubra babòia de frair, fòrt coma un buòu, mas emb la cervela coma la d'una alauveta.

Le discours d'Esterello est d'une tout autre tonalité, son objectif étant de vanter les nobles origines de la seigneurie des Baux. Notons, tout de même, l'omniprésence du passé avec l'emploi de l'imparfait dans les deux dernières strophes du passage. Cette splendeur est bel et bien morte et il convenait de clairement recontextualiser l'extrait dans l'ensemble de l'œuvre : Esterello raconte les faits et gestes de ses origines familiales depuis les hauteurs sauvages et reculées de son refuge. Elle vit recluse dans une grotte, à l'abri du regard des hommes. Dans le dernier document, le château de Cassis sur sa falaise apparaît d'ailleurs comme irréel, en arrière-plan, complètement détaché de la vie moderne. La photographie joue sur l'effet de contraste ; l'image, comme coupée en deux, semble illustrer une rupture nette entre le passé médiéval et le village actuel. Dans le poème de Guilhem IX, la rupture est aussi centrale : le poète redoute avec angoisse le moment de quitter le monde des vivants. En effet, le Comte de Poitiers exprime sa « *gran paor* » [grande peur, grand effroi] de quitter ses terres :

*Qu'era m'en irai en eisil ;
En gran paor, en gran peril,*

Cette peur est aussi celle d'un homme de pouvoir qui se demande ce qu'il adviendra de son fief, un homme qui redoute ce qui, justement, est advenu à la famille des Baux... Ainsi le poème de Mistral, nourri de l'imaginaire romantique des paysages ruinés, fait-il écho, huit siècles plus tard, au chant du Duc d'Aquitaine. Mais, malgré la nostalgie et la peur qui semblent émerger de certains documents, nombre de candidats ont fort justement nuancé cet aspect et ont pris le temps d'étudier le mouvement, les contrastes et la transformation qui sont à l'œuvre dans le dossier.

– Une mémoire vivante

Une troisième partie peut aborder la dimension mouvante et vivante de la mémoire et des lieux. La photographie constitue, à nouveau, un document précieux pour étayer cette réflexion. Ainsi, la ville de Cassis apparaît dans sa réalité contemporaine, pleine de vie avec ses passants et son aspect urbain. Il n'est pas inutile d'évoquer le titre de l'image : « *Castèu de Cassis e plaça Georges Clémenceau, a l'ouro d'aro* », la place est aussi importante que le château finalement, elle est le lieu du marché, des festivités, des rencontres et des échanges. En fond de place, nous distinguons des enseignes de commerces, un bar ou un restaurant et des personnes attablées. Quant au château lui-même, il n'a rien d'une ruine romantique : il semble rénové et entretenu. Il ne s'agit pas de la demeure recouverte de mousse de l'extrait du roman de Ganhaire. D'ailleurs, ce domaine de Malacomba, si ruiné soit-il, demeure un repère tout au long du voyage de Barnabeu qui y repense souvent et finira par y retourner en fin de roman, comme Ulysse retourne à Ithaque. Malacomba inspire l'enfermement et le repli, certes, mais pour mieux pousser le héros à se mettre en chemin et à parcourir le monde, en quête d'aventures :

Quò fai aura mai d'un an que me tròta dins la tèsta l'idea de partir d'aicí. I a segurament de la plaça

dins lo monde per un jòune òme que, per ma fe, es gente e pusleu viu de còrs mai d'esperit.

Esterello aussi doit se mettre en mouvement et fuir la sauvagerie brute de Séveran, elle ne se contente pas de ressasser un passé prestigieux : elle invoque ses ancêtres pour se donner du courage et inspirer Calendau dans sa quête herculéenne avec son « *crid de guerro : A l'azard Bautezar !* ». Il ne s'agit pas d'entretenir une mémoire figée, mais il s'agit bien de se projeter vers l'avenir. Le dossier met en avant une mémoire vivante et nous donne à voir un espace en construction permanente, marqué par le passé et transformé par le présent. Quant à Guilhem IX, ses dernières strophes sont éloquentes :

*Toz mos amics prec a la mort,
Que-i vengan tuit e m'onren fort,
Qu'ieu ai agut joi e deport
Loing e pres et en mon aizi.*

*Aissi guerpisc joi e deport
E vair e gris e sembeli.*

Ce qu'il regrette de quitter, plus qu'un territoire et qu'un titre de noblesse, ce sont bel et bien « *joie e deport* », deux termes qu'il met en valeur dans la *tornada* finale. La joie et le plaisir de vivre sont au cœur de l'art du *trobar* qu'il a su remarquablement manier. Il insiste d'ailleurs, en précisant que cette joie il l'a vécue aussi bien chez lui qu'en des contrées lointaines. Peu importe le temps, peu importe le lieu : seuls comptent *joie e deport* qui guident son chant au-delà de la mort, dans le souvenir de ses amis et dans la transmission de son chant.

En conclusion :

Ce dossier faisant la part belle aux textes littéraires, sans tomber dans un discours trop simpliste qui limiterait les œuvres à leur seule portée militante, il était bienvenu d'insister sur le rôle de la littérature dans la transmission d'une langue telle que l'occitan. *Calendau* est une œuvre à forte dimension didactique mais c'est aussi une véritable épopée provençale qui propose une autre lecture du paysage et de la mémoire. Mistral rédige son grand poème à la fin du XIX^e siècle, alors que commencent les premiers voyages en « province » et qu'une image figée (la fameuse carte postale) commence à se révéler : mais son texte est tout autre, il va plus loin, étirant l'espace et le temps, entre Histoire et légende, culture savante et culture populaire, fantasme et réalité... Il nous mène à reconsidérer le lieu, dans son épaisseur historique mais aussi dans sa transformation permanente au gré des mouvements, des migrations, des rencontres et des aventures collectives et individuelles. À l'axe « Territoire et mémoire » nous pouvions donc ajouter celui de « Voyages et migrations ». Une dimension qui apparaît clairement dans *Las Islas jos lo sang* où les personnages n'ont de cesse de traverser les frontières, ballotés par les vents de l'Histoire... D'autres références littéraires ou artistiques pouvaient être attendues en ouverture telles que la prose nomade de Roland Pécout ou, pour revenir aux troubadours, la dimension universelle des poètes médiévaux qui, pour la plupart, furent de grands voyageurs.

3. Maîtrise de la langue

Cette épreuve d'admissibilité en langue régionale permet également au jury d'apprécier les compétences linguistiques du futur enseignant. Au-delà de la maîtrise du style et de la richesse de la langue qui impose des compétences grammaticales solides et l'emploi d'un lexique varié, le candidat doit aussi démontrer lors de cette composition qu'il est en capacité de respecter les normes orthographiques de la langue occitane. Dans cette perspective, il est indispensable de conserver un temps pour la relecture.

Tout d'abord, la conjugaison doit faire l'objet d'une attention scrupuleuse. Certains candidats ont éprouvé des difficultés dans la conjugaison des verbes du deuxième groupe « *l'emplèc existe* » ou du troisième groupe « *aquel lòc viva* », ou de leur emploi : « *un espaci se cal desvelopar* ». L'auxiliaire « *èsser/estar* » a été observé erroné à la troisième personne du singulier « *ès* » et à la troisième personne du pluriel « *sont* ». Ces erreurs ne sont pas possibles à ce niveau de recrutement.

En grammaire, les principales et plus récurrentes difficultés concernent les erreurs d'accords, en genre et nombre dans le groupe nominal ou verbal. « *dins cada vilatges* », « *la preséncia ei fòrça ligat* », « *ua istòria hèit* », « *la construccion d'un espaci es marcat* ».

Les contractions d'articles non réalisées « *de los* », la conjonction de coordination « *e* » graphiée « *i* », la préposition « *a* » notée « *à* » sont des lacunes regrettables qui pénalisent un candidat.

Ce type d'erreurs peut être évité par une relecture et surtout un entraînement régulier à l'écriture lors de la préparation du concours.

Pour de nombreux candidats, l'orthographe s'est avérée fragile, traduisant une méconnaissance des normes ou d'autres fois l'inattention. L'étude de la langue est un travail exigeant et, pour s'assurer des particularités de l'orthographe occitane, il peut être bénéfique de s'appuyer sur les *Preconizacions del Conselh de la lenga occitana*, <https://clo-occitan.com/preconizacions-del-clo/>, de se référer au *Tresor dóu Felibrige* et de lire abondamment en langue d'oc (dans diverses variétés, et dans les deux graphies, la mistralienne et l'alibertine) afin de s'imprégner de la richesse lexicale et syntaxique de la langue. Maîtriser l'orthographe, c'est aussi posséder une partie de l'étymologie d'un lexique et progresser dans la dimension historique et culturelle de la langue.

D'un point de vue stylistique, une copie de CAPES doit conserver une rigueur qui n'autorise pas la hiérarchisation des arguments par des abréviations de type « *en 1^{er}* ». Elle exige de se maintenir dans le registre de langue requis pour ce type d'épreuve. Cette année, ce défaut n'a pas été constaté.

Ces principales remarques énoncées, il ne serait pas utile de dresser une liste exhaustive des erreurs relevées.

De façon générale, il est indispensable de considérer les enjeux de la maîtrise de la langue qui seule permet l'élaboration d'une pensée structurée et une parfaite communication entre le candidat et son jury, puis le professeur et sa classe.

II Deuxième épreuve d'admissibilité – Traduction

Durée : 4 heures.

Coefficient 2.

1 Thème

Les candidats doivent tout d'abord respecter une cohérence intradialectale. Un mélange de formes synonymes mais appartenant à des aires linguistiques distinctes comme *del*, *deu*, *dau* dans le même texte est sanctionnable. De la même façon, il est attendu que les candidats maîtrisent les règles d'accentuation de la langue qui sont, rappelons-le, les mêmes sur tout l'espace occitan.

Il est indispensable d'avoir acquis avant les épreuves une connaissance solide de la grammaire et de la conjugaison pour éviter les confusions de temps (usage du passé composé au lieu du prétérit, confusion entre futur et conditionnel, etc.).

Les candidats doivent également être au fait des formes épiciques telle *lor* qui n'a pas de féminin distinct (de même que *màger*, *pièger*, *mendre*, etc.), malgré certaines évolutions secondaires locales qui doivent demeurer du domaine de l'oralité, et ne peuvent être adoptées le jour du concours.

Il est important de maîtriser le choix des auxiliaires. Il s'agit d'un point grammaticalement délicat car selon les dialectes, les règles applicables peuvent être sensiblement différentes du français. Quoi qu'il en soit, un candidat qui écrit **avèva estat situat* au lieu de *èra estat situat* montre une insuffisance de connaissance en la matière.

Au plan lexical, il est nécessaire de s'entraîner régulièrement avant le concours et de mémoriser le plus possible de vocabulaire. Le jury a en effet constaté de nombreux barbarismes comme **cherisan* pour traduire « chérissent », **dota* pour traduire « doute », **langatge* pour traduire « langage », **avivement* pour traduire « vivement », **sintaxa* pour traduire « syntaxe », **gravitat/greugetat* pour traduire « gravité », ou **jostendràn/sotatendron* pour traduire « soutiendront ». Ce travail de préparation évitera par exemple aux candidats la confusion entre *gèni* (l'être surnaturel) et *engèni* o *engenh* (le talent) lors de la traduction de « génie »

Certains gallicismes comme **abituda* pour traduire « habitude » peuvent être facilement évités. En effet, tous les continuateurs des mots latins s'achevant en *-tudo* ont une évolution en *-tud* en occitan. Dans le même ordre d'idée, il est facile de se souvenir que le suffixe *-izar* s'écrit toujours avec un z. Il suffit donc d'analyser la dérivation du mot pour distinguer le suffixe *-izar* (comme dans *rival/izar*) d'un simple suffixe dénominal (*analís/ar* par exemple, qui dérive d'*analís*).

Le candidat doit aussi mémoriser à quel groupe de conjugaison appartiennent les verbes savants. Nombreux sont ceux qui ont commis un barbarisme en écrivant **s'exprima*, alors qu'il s'agit du verbe *exprimir*. Cet apprentissage doit être suffisamment rigoureux, pour éviter les hypercorrections du type **situir* au lieu de *situar*.

2 Version

Il est primordial pour les candidats d'avoir à l'esprit qu'ils sont jugés sur leur connaissance et leur maîtrise du français. Le premier prérequis de l'épreuve est de connaître sa grammaire et sa conjugaison de façon approfondie. Pour un concours de ce niveau, il ne peut être accepté qu'un candidat confonde le passé simple (fut) et l'imparfait du subjonctif (fût), le participe passé (parti/aperçu) et le passé simple (partit/aperçut).

Commettre des barbarismes lexicaux et grammaticaux comme **s'agréat*, **s'éprendirent*, **s'appercevinrent*, **vis-comte* est rédhibitoire lors de ce type de concours.

Le jury a constaté un nombre de fautes d'orthographe au-delà de l'acceptable dans certaines copies (**chateau*, **amoureux*, **courtoit*, **honeur*, **vicompte*). Trop de candidats ne savent pas non plus orthographier le verbe « accueillir ». La mémorisation de quelques listes de mots ou règles simples aurait fait gagner de nombreux points à la plupart des candidats. Les deux principales sont :

- Les verbes en ap- prennent deux p sauf : apercevoir, aplanir, aplatir, apeurer, apaiser, apostropher, apostiller.
- Intéresse, paresse et caresse prennent un r et deux s.

Il est important de ne pas confondre les homophones (cour, cours, court ; dû, dut, du) et de maîtriser le sens des mots : un servant ou un ouvrier ne sont pas un serviteur, prosodier ou composer ne peut être l'équivalent d'écrire des vers, et quelqu'un de savant ou de bien élevé n'est pas l'équivalent de quelqu'un d'instruit. Il en est de même du registre de langue : « s'enticher » ne peut être employé pour traduire « tomber amoureux » car la connotation est trop forte.

Un manque de précision dans la maîtrise des prépositions et des usages peut amener à des contresens : être à la cour d'un seigneur n'est pas l'équivalent d'être dans sa cour...

D'un point de vue syntaxique, peu de candidats savent que la conjonction de subordination « sans que » se construit sans « ne » explétif. On écrira par exemple : « avant qu'il ne s'en aperçoive » mais « sans qu'il s'en aperçoive ».

Concernant les prérequis spécifiques à l'épreuve de version, il est évidemment nécessaire d'avoir étudié la langue médiévale de façon approfondie avant de passer le concours. Trop peu de candidats ont montré qu'ils avaient des connaissances structurées en la matière. La traduction doit être rigoureuse et fidèle, sans aucune omission, mais demeurer dans un français correct et conforme aux usages. Pour ce faire, il est indispensable que le candidat vérifie tous les mots à traduire dans le dictionnaire et se méfie grandement des faux amis, car *bel* signifie « beau » et non « grand » comme dans la langue moderne, *genta* signifie « noble » et non « gentille », etc. Les omissions sont les erreurs les plus pénalisées. Les refus de traduction le sont aussi. Ainsi, laisser *En* devant un nom propre montre que le candidat n'a pas connaissance de la signification de ce titre.

De nombreux candidats ont manqué de jugement quand ils ont traduit *la moiller fetz serrar* par « la femme fut enfermée ». Le prétérit du verbe *esser*, *fo*, est un des premiers mots du texte. Il était donc évident, même pour ceux qui ne connaissaient pas le mot *fetz*, qu'il ne pouvait signifier « fut ». De plus, *serrar* est un infinitif et non un participe passé. L'observation rigoureuse du texte amène à une meilleure compréhension et permet d'éviter les confusions, comme dans cet exemple, entre une phrase à la voix active et une autre à la voix passive.

Il faut enfin éviter les surtraductions et rester le plus fidèle possible au texte d'origine. Ainsi *hom* ne peut se traduire par « gentilhomme ».

3 Faits de langue

Dans cette partie de l'épreuve, les lacunes grammaticales des candidats deviennent patentes.

Dans l'analyse des faits de langue du thème, on ne peut affirmer que le pronom « on » est impersonnel ni même qu'il permet une tournure impersonnelle, puisqu'il s'agit effectivement d'un pronom personnel sujet de la 3^e personne du singulier. Il est exact en revanche d'expliquer qu'il s'agit d'un pronom indéfini marquant l'indétermination du sujet.

Certains candidats ont opéré une confusion entre le pronom neutre occitan *o* et le pronom indéfini *òm* à la fois dans leur thème et dans l'explication des faits de langue. D'autres ont transposé en français la notion d'énonciatif, propre au gascon, alors qu'elle y est inexistante.

Comme le montre le corrigé, on attendait des candidats qu'ils aient des connaissances grammaticales précises sur l'indétermination du sujet en français et qu'ils aient les éléments nécessaires à sa transposition en occitan, en même temps que la capacité à expliquer et justifier leur démarche.

L'analyse des faits de langue de la version demandait des connaissances précises et approfondies de la déclinaison médiévale occitane. On ne doit pas le jour du concours, rédiger une copie dans laquelle s'évalent des conjectures oiseuses mêlées à des suppositions hasardeuses. Il s'agit pour le candidat, de montrer qu'il a acquis de véritables connaissances disciplinaires.

Confondre un -s final marquant un cas sujet singulier avec une marque de pluriel n'est pas acceptable. De la même manière, le manque de connaissances élémentaires en grammaire générale devient flagrant.

On ne peut écrire impunément lors d'une épreuve de ce niveau que *bel* est le COD de *venir* (devenir) ou que *fills* est le complément d'objet du verbe *èsser* (être), puisqu'il s'agit effectivement d'attributs du sujet employés avec verbe d'état.

III Troisième épreuve d'admissibilité – Epreuve à options

Le candidat a le choix, lors de l'inscription au concours, entre les options suivantes : anglais, espagnol, français, histoire et géographie, mathématiques. L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Pour cette épreuve, nous invitons les candidats à consulter les rapports des disciplines concernées : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/sujets-et-rapports-des-jurys-concours-du-Capes-de-2026-1657>

Epreuves d'admission

I Première épreuve d'admission - Exposé et échange avec le jury

Durée de la préparation : 3 heures.

Durée de l'épreuve : 1 heure. Chaque partie dure 30 minutes (exposé : 10 minutes, échange : 20 minutes).

Coefficient 5.

La première partie de l'épreuve est en langue régionale. Le candidat restitue, analyse et commente le document vidéo, puis en explicite les liens avec les autres documents du dossier. Cet exposé est suivi d'un échange avec le jury.

La seconde partie de l'épreuve est en langue française. Le candidat explicite l'intérêt culturel et la portée interculturelle du dossier. Cet exposé est suivi d'un échange avec le jury.

Les attendus de la première épreuve d'admission :

Cette première épreuve d'admission comporte deux sous-épreuves différentes et complémentaires à partir d'un dossier de documents.

Il s'agit dans un premier temps pour le candidat de présenter, en occitan, un document audiovisuel (qui n'excède pas 5 minutes). Le candidat devra définir le type de document, le contextualiser, dégager la structure et le sens, il devra également établir des liens avec les autres documents qui constituent le dossier.

Le jury attend une présentation cohérente du document audiovisuel en lien avec les autres documents et une qualité d'expression en langue occitane en accord avec les attendus.

Pour la partie en français : il est attendu que le candidat puisse comprendre et interpréter des documents de nature variée. Il doit aussi en dégager les aspects les plus intéressants.

Les candidats doivent également connaître le programme du CAPES d'occitan-Langue d'oc, consultable sur le lien suivant :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-programmes-des-concours-externes-bac3-de-recrutement-d-enseignants-du-second-degre-de-la-session-1402>

Les candidats ont pour la plupart réussi cette épreuve et les notes sont comprises entre 7 et 19.

Le jury attend une présentation structurée, une analyse des documents (en évitant une simple description, (description qui mène le plus souvent à de la paraphrase), une qualité de langue et de présentation orale. C'est l'occasion aussi, pour le candidat, d'utiliser ses connaissances de littérature, histoire et civilisation occitane pour contextualiser les documents.

Le thème principal du corpus peut être annoncé, avant d'analyser le document vidéo.

L'annonce du plan de la présentation est nécessaire.

Pour analyser correctement un document vidéo : il faut tout d'abord dégager les informations principales : nature, source, époque, thème.

Il s'avère également pertinent de situer le document dans son contexte, de préciser sa structure et l'intérêt qu'il présente. Il convient d'en préciser les axes significatifs. Dans le cas de l'occitan il faut aussi préciser la variante utilisée. Il est conseillé d'établir un lien entre le fonds et la forme : comment

les images viennent renforcer ou enrichir le message sonore, on peut s'intéresser à la sémiotique de l'image. Vient ensuite le corpus de documents, il est attendu que les candidats contextualisent chaque document, les présente de façon structurée en les mettant en relation les uns avec les autres pour aboutir à une problématique.

La partie en français doit mettre en avant les éléments les plus intéressants, qui seraient susceptibles d'être traités en classe d'occitan, s'il n'est pas attendu que les étudiants connaissent parfaitement les programmes d'enseignement d'occitan il est toutefois bienvenu de les avoir consultés et de pouvoir le cas échéant y faire référence

En conclusion, la partie en occitan et la partie en français ont chacune leur logique propre (analyse linguistique/culturelle pour la première et mise en perspective interculturelle pour la seconde)

Le candidat devra veiller à éviter une simple redite.

Le point de départ obligé est le document audio-vidéo de la première partie, il doit être restitué avec précision avant d'être mis en relation avec le reste du dossier.

Le candidat privilégiera une méthode de lecture croisée efficace plutôt qu'une analyse séquentielle isolée de chaque document.

Le jury attend une vraie mise en perspective et non un simple résumé du dossier en français.

NB : Lors de cette épreuve, seront évaluées les compétences suivantes :

- La qualité de la langue employée (occitan et français)
- La capacité à structurer un propos oral en continu
- L'analyse organisée de documents de nature variée
- Identification et hiérarchisation des enjeux
- Aptitude à interagir avec le jury

Pour l'exemple de sujet d'oral d'admission ci-dessous voici quelques éléments de correction. L'analyse du document vidéo qui concernait l'axe Voyages et Migrations.

Le corpus se composait de 4 documents :

Document 1 : Vidéo

« Lorsque les gens de Barcelonnette émigraient en Louisiane » extrach de l'émission *Vaquí* (France 3 Méditerranée) del 5 de març de 2020.

Document 2 : Texte

Extrach de Joan Ganhaire, *Las Islas jos lo sang*, IEO, 2006, p. 195-196.

Document 3 : Image

Atlàs catalan (Abraham Cresques, 1375), conservat a la BNF (còpia de 1959, disponibla sus Wikipedia, a partir de l'original de 1375, CC BY 3.0)

Document 4 : Texte

« La fiera ai enfant », Règis Bosquet (Escambi e recerca dòu Comenius Regio, 2013)

Le corpus évoquait à la fois les migrations subies et les migrations choisies.

Le document vidéo à analyser était un extrait de l'émission *Vaquí* (diffusée sur France 3 Méditerranée) le 5 mars 2020. Tourné dans le musée de Barcelonnette (alpes de haute Provence), le reportage présentait une exposition sur les habitants de la vallée de l'Ubaye qui ont émigré en Louisiane et au Mexique au cours du XIX^e siècle. Alternant des images du musée et des morceaux d'interview d'un habitant de la vallée et de son fils, à l'origine de cette exposition et du livre présenté. Il s'agissait donc d'un témoignage sur la transmission d'une mémoire familiale et collective des migrations occitanes vers l'Amérique.

Les autres documents du corpus évoquaient également ces migrations :

Le texte de J. Ganhaire dépeignait l'arrivée du navire, la fin de l'expédition et du voyage de Barnabeu Segur de Malacomba, le protagoniste qui avait voulu quitter son Périgord natal pour vivre voyages et aventures. Le héros devait alors se séparer de son ami Bateke, qui, pour sa part, avait été arraché à son pays pour grossir les rangs des esclaves, à cette époque du commerce triangulaire. Le même bateau transportait ainsi deux personnages qui pouvaient représenter migration choisie et migration subie.

Le document iconographique est une carte extraite de l'Atlàs catalan d'Abraham Cresques, de 1375. Cet Atlas est un recueil de cartes enluminées, reliées à la manière d'un livre, qui rendait compte de la totalité du monde connu en occident au XIV^e siècle, présentant à la fois des données géographiques, mais aussi politiques économiques et symboliques. Cette carte méritait une analyse fine, et permettait de commenter les grands axes de circulation médiévaux ainsi que les représentations du monde occidental. La Méditerranée au centre montre bien le rôle que cet espace fondamental d'échanges a joué dans les cultures occidentales et en particulier dans la culture occitane. Les routes commerciales transsahariennes sont représentées ainsi que les souverains des pays qu'elles traversent. Ces divers éléments permettaient de montrer l'importance des voyages et des échanges interculturels dans l'occident médiéval.

Enfin le dernier texte « La fiera ai enfant » de Règis Bosquet extrait de *Escambi e recerca dòu Comenius Regio*, publié en 2013, est de nature informative et présente une foire qui se tenait régulièrement pour recruter de la main d'œuvre : celle des enfants pauvres des alpes occitanes du Piémont qui étaient loués et rejoignaient alors la Provence ou le comté de Nice pour une saison. Ce texte pouvait être mis en relation avec les textes littéraires du XIX^e siècle où émerge un intérêt pour l'enfance, où les conditions d'exploitation des enfants sont dénoncées (par Victor Hugo par exemple dans *Melancholia* poèmes de son œuvre poétique *Les contemplations* publié en 1856). Des auteurs occitans ont aussi évoqué la terrible destinée des jeunes gens pauvres loués comme dans le poème *Lo vailet* de P. Froment dans son recueil *A trabès régos, rimos d'un pitiou paysan* en 1895.

Outre l'éreintant labeur quotidien, ces enfants devaient quitter pays et famille pour aller travailler, subissant ainsi une douloureuse migration.

Ce corpus abordait donc les migrations subies ou choisies dans une perspective diachronique et dans plusieurs régions occitanes.

Document 1 / Vidéo

« Lorsque les gens de Barcelonnette émigraient en Louisiane » extrach de l'émission *Vaquí* (France 3 Méditerranée) del 5 de març de 2020.

Document 2 / Texte

Extrach de Joan Ganhaire, *Las Islas jos lo sang*, IEO, 2006, p. 195-196.

E puei, lo Sent Christopher-Calabar era estat aquí, amarrat au quai de las Grabas, e aviam lançat l'ancre a dos cables de sa popa. Retrobalhas joiosas, abraçadas, danças acompanhadas de tamborinatges de tot sèmen. Totsents e Fulbert escoteren, tots badants, lo raconte de nòstras aventuras anglesas e irlandesas. Per çò que de ilhs, tot era 'nat plan. Avia desjà fait dos còps lo viatge entre la còsta d'Africa e Bordeu, charjat de bois preciós e de frucha estranha. E aurá, coma lur equipatge ben après, se preparavan a ganhar las Islas emb 'na cargason de bon vin. Quo es entau que perdèrem Bateké, que poguet pas far autrament que de junher los òmes de son país. Nòstres adiussiatz fugueren penós, cronhòla e maissas sarradas. Me paret dins la man un bocin de vela ente i avia un de quilhs dessenh que ne'n a lo secret. L'ai aquí, clavat a mon mur e l'èspie sovent. Un i pòt veire la figura d'un pitit ome blanc que pòrta dins sas mans un neneton tot negre, e a costat una granda siloeta bura que lança un long paquet blanc vers de las pitas ersas blueias. E òc, Bateké, quo es nòstras vitas a tots dos, estranjament liadas per la mòrt. E la nuech que lo Calabar, seguent la suberna, avia virat sa proa vers l'ocean, un tamborn que sabia èsser nonmàs per io avia longtemps trundit au long de las ribas de Garona.

Document 3 / Imatge

Atlàs catalan (Abraham Cresques, 1375), conservat a la BNF (còpia de 1959, disponibla sus Wikipedia, a partir de l'original de 1375, CC BY 3.0)



« La fiera ai enfant », Règis Bosquet (Escambi e recerca d'òu Comenius Regio, 2013)

La carestia¹ era un fach coustumié en li valada occitani d'òu Pimount, qu'èron devengudi despi lou sègle XVIII, au mancou, pounch de partença d'una migracioun sasouniera regulària devèrs lou Daupinat, lou Coumtat de Nissa ou la Prouvença. Cada an, aquelu païs vesin avion mestié d'una man d'obra noumbroua e valenta. La prouvedia Pimount, doun si sabia que pagavon milhour delà dai mount. En aqueu contestou, un enfant era una bouca da nourri, ma era finda un pareu de bras lest per travalhà e una man d'obra bouòn pati. L'esemple dei pichoui rascla-chaminèia² es ben counouissut ; èron lougat ai countra-mèstre que venion en Pimount faire lou girou dei masage gavot per recrutà lu sieu aprendis. Ma, que remembrança soubra dei « fiera ai enfant » ? Cau dire que li mai grani si tenguèron en Ubaia fin au 1910, au mancou. Cada dijòu d'òu mes d'abrieu, la fiera de Barcilouneta radunava fra cent e tres cent mainau. Acoumpagnat dai parent, aquelu pichoui da cinc a treze an venion a pen d'en Estura³, per lou couòl de Larcha. Sus la plaça d'òu mercat, lu parent afitavon lu pichoui a de mestre d'òu pais. Li doui partida s'acordavon sus lo pres d'òu fit, que dependia de la durada d'òu pati, de l'age de l'enfant e de la sieu coundicioun fisica : 80 franc e un pareu de caussura, ou 100 lira – valent a dire 9 per cent de cen qu'una familha poudia gagnà a l'anada... A mièjour, la plaça d'òu mercat era vuèia ; lu parent avion ja laissat per mai de sièi mes lu enfant, que puavon pi en lu Aup per gardà li fea, ou calavon en Prouvença per faire lu pastre, souveni fes fin a la San Martin. La « fiera ai enfant » de Prats (Prazzo, en italian), en Val Maira⁴, prouvedia per cada sasoun de l'anada de pichoui oubrié, qu'anavon pouà la vigna a Lerins⁵, culhi li flour à Grassa, acanà li òuliva a Mentan, camalà li mèrc en lu pouòrt de Nissa, Marselha e Touloun, ou faire li bugadiera, li serventa e lu doumestica en li grani vila d'en riba de mar. Es malaisat de saupre cen qu'era lou souòrt d'aquelu enfant lougat. Dependia, ben segur, dei sieu coundicioun de travalh e d'òu coumpourtamen dei mestre. Ma si pòu ben imaginà lou desrei qu'estregnià aquelu pichoui gavot exiliat, couma lou fa l'escrivan nissart Jouan Nicola a prepau d'òu jouve rascla-chaminèia que passava per carriera en bramant : « Venent d'en Savòia ou d'en Pimount, gardava la noustalgia d'òu pais natal, noustalgia que passava en lu sieu crit »...

¹ Penuria, manca

² Ramoneur

³ Val d'Estura, Valle Stura, valada òucitani d'Itàlia

⁴ Val Maire, valada òucitani d'Itàlia

⁵ Îsoula de Lerins, bàia de Cana (06)

II Seconde épreuve d'admission - Entretien avec le jury

Durée de l'épreuve : 35 minutes

Coefficient : 3

Dans le cadre de l'épreuve orale d'admission n°2 du CAPES d'occitan-langue d'oc dite épreuve d'entretien, le jury attend du candidat une présentation claire, structurée et pertinente de son parcours. Celle-ci doit mettre en valeur son engagement, ses expériences personnelles et professionnelles ainsi que, le cas échéant, son implication dans son futur domaine professionnel, la langue et la culture occitanes.

Le candidat est également invité à expliciter les motivations qui le conduisent à se destiner au métier d'enseignant. Le jury évalue à cette occasion sa connaissance des valeurs de la République, sa compréhension des missions du service public d'éducation ainsi que sa maîtrise des principes de la citoyenneté.

Une attention particulière a été portée à la qualité de la réflexion du candidat et à sa capacité d'analyse lors de l'étude de cas proposée. Ce dernier, fondé sur une situation susceptible d'être rencontrée dans l'exercice du métier, a permis d'apprécier le discernement, le positionnement professionnel et la faculté à apporter une réponse adaptée aux enjeux du contexte éducatif.

Cette année, les candidats présents ont obtenu des notes entre 7 et 16.

1. Présentation du candidat : 5 min d'exposé

Concernant la présentation personnelle du candidat, le jury rappelle qu'il faut impérativement gérer de façon cohérente les cinq minutes de prise de parole, et le bon équilibre entre les différents points abordés ainsi que le respect des points annoncés dans le cadre d'une introduction sommaire. De même, il est essentiel au cours de cet exercice de procéder à une sélection pertinente des propos que le candidat souhaite mettre en avant en lien avec l'épreuve et d'anticiper les points qui pourront susciter des interrogations de la part du jury. Il a été constaté lors de la session 2026 que certains candidats n'ont pas pu évoquer au cours des cinq minutes qui leur sont imparties tous les points présentés en introduction. Le jury a également relevé qu'il pouvait y avoir parfois un déséquilibre entre le temps accordé à une idée ou thématique et une autre de même nature ce qui interroge sur le choix opéré par le candidat. L'on conseillera de ce fait aux futurs candidats admissibles de préparer avec le plus grand sérieux, ce propos qui introduit l'épreuve, de ne pas hésiter à réitérer autant que possible un entraînement dans les conditions du concours, de se chronométrer lors de ces entraînements et de procéder à une sélection minutieuse des points abordés par le candidat en suivant un plan cohérent. Le jury conseille également d'anticiper en amont de l'épreuve les points qui susciteront de manière quasi certaine une discussion avec celui-ci, des demandes de précisions et d'éclaircissements voire de développement plus poussé de la part du candidat sur un propos qui aura retenu l'attention du jury. Des candidats se sont parfois retrouvés dans l'impossibilité de préciser ou clarifier un point qu'ils ont abordé, nous recommandons aux candidats de ne pas aller vers des domaines qu'ils ne maîtrisent pas.

2. Mise en situation professionnelle

Dans le cadre de la première question proposée au candidat, le jury essaie autant qu'il le peut d'établir un lien entre la discipline de recrutement, l'occitan-langue d'oc, et les valeurs de la République et de citoyenneté.

Lors de la session 2026, des questions telles « comment l'enseignement des langues régionales peut-il contribuer à la diffusion des valeurs de la République ? » ou « comment l'enseignement d'une langue régionale peut-il participer à la sensibilisation aux problématiques écologiques ? » ont ainsi été soumises aux candidats.

Le jury attendait ainsi que le candidat puisse, avoir comme réflexe immédiat, un rappel des textes officiels qui régissent l'enseignement, puis plus précisément l'enseignement des langues vivantes et régionales. Savoir citer et expliciter le C.E.C.R.L qui organise l'enseignement de toutes ces langues au sein du système éducatif français, nous paraît absolument incontournable. L'idée que les programmes scolaires de toutes les langues vivantes enseignées abordent des thématiques communes, que des projets interdisciplinaires peuvent être menés au service des valeurs de la République et de la citoyenneté était également attendue.

Cette première question vise aussi à créer un lien entre la mission de service public (fonctionnaire cadre A) qui relève du métier d'enseignant et, dans le cadre de celui-ci, l'objectif de former des citoyens éclairés défendant le principe d'altérité et d'acceptation de la différence, de l'ouverture culturelle ainsi que, plus spécifiquement, de la compréhension d'un ensemble avec comme point de départ la connaissance du local.

Concernant le lien entre enseignement d'une langue régionale et sensibilisation aux problématiques écologiques, l'idée générale que chaque langue a sa manière d'interpréter le monde était appréciée. Outre le développement de capacités cognitives et de compétences pour l'apprentissage d'autres langues, l'idée d'un bilinguisme précoce qui porte ses fruits tout au long de l'existence introduit la notion de durabilité. Par ailleurs, le rapprochement voire le parallèle entre préservation de la diversité linguistique et les enjeux de biodiversité et de sauvegarde des espèces semble pertinent. A cette fin, les nombreux rapports de l'ONU par exemple qui alertent sur la disparition de certaines espèces d'une part, et de certaines langues d'autre part constituait une approche comparative intéressante. Enfin, concevoir l'apprentissage d'une langue régionale comme l'alimentation d'un circuit court intellectuel, basé sur la connaissance de la toponymie, de la proximité immédiate du lieu de vie de l'élève, de la manière de s'exprimer en complément de la connaissance de l'universel s'impose comme une idée pertinente.

De manière générale, le jury a apprécié les capacités qu'ont eues les candidats à répondre de manière instantanée lors de la découverte du sujet. Il a en revanche constaté que les connaissances et compétences requises pour répondre à cet exercice pouvaient parfois manquer, notamment celles portant sur le dispositif législatif actuel pour l'enseignement des langues régionales. De même, des questions pourtant d'ordre général pouvaient rencontrer des réponses trop brèves de la part des candidats, illustrant ici une difficulté quant à argumenter ou à développer sur des sujets pourtant essentiels dans le cadre de ce concours. Quelle que soit la question distribuée aux candidats, il est par conséquent conseillé aux candidats de se présenter à cette épreuve munis de manière quasi systématique d'une connaissance accrue des textes officiels qui régissent l'enseignement des langues vivantes et régionales, d'une bonne maîtrise des contenus des programmes scolaires, ainsi que d'une compréhension de ce qu'est une mission de service public et du cadre dans lequel celle-ci s'inscrit.

3. Etude de cas

Les sujets retenus cette année avaient également pour objectif d'apprécier la connaissance que les candidats possèdent du fonctionnement d'un établissement scolaire, de ses instances, de sa hiérarchie et des dispositifs institutionnels destinés à prévenir et traiter les situations de harcèlement, de racisme, d'antisémitisme, d'homophobie ou de toute autre forme de discrimination. Plus largement, il s'agissait d'évaluer la réflexion portée par les candidats sur la place de l'enseignant au sein de la communauté éducative et sur sa capacité à réagir de manière adaptée, proportionnée et conforme au cadre réglementaire face à des situations concrètes rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

Les mises en situation proposées – « Vous êtes en classe et des élèves profèrent des insultes racistes. Comment réagissez-vous à court, moyen et long terme ? » et « Lors d'un travail de groupe, un élève est exclu par ses camarades et subit des faits de harcèlement. Comment réagissez-vous ? » – ont permis d'apprécier la capacité des candidats à articuler action éducative, protection des élèves et

respect du cadre légal.

Le traitement de ces situations suppose avant tout une connaissance précise du cadre juridique applicable. Les faits évoqués relèvent en effet de comportements susceptibles de constituer des infractions pénales. Le jury a constaté que certains candidats peinaient à hiérarchiser les différents niveaux de responsabilité et de traitement des situations, en accordant parfois au règlement intérieur de l'établissement une portée équivalente à celle de la loi. Il est attendu que les candidats identifient clairement la primauté du cadre législatif et réglementaire national ainsi que les obligations de signalement qui peuvent en découler.

Le jury attend également des candidats qu'ils soient en mesure d'identifier les acteurs compétents et de préciser leurs rôles respectifs. À cet égard, une bonne connaissance des missions du chef d'établissement, de son adjoint, du conseiller principal d'éducation, du professeur principal, du psychologue de l'Éducation nationale (PsyEN), des personnels sociaux et de santé, ainsi que des référents du programme PHARE constitue un prérequis indispensable. La maîtrise des procédures associées à ce programme, désormais généralisé dans les établissements scolaires, est particulièrement attendue.

De même, les candidats doivent connaître le fonctionnement des principales instances de l'établissement, notamment le conseil d'administration, le conseil pédagogique et le conseil de discipline, ainsi que les conditions de leur saisine et leurs champs de compétence respectifs. La connaissance des partenariats institutionnels et associatifs susceptibles d'accompagner les équipes éducatives dans la prévention et le traitement de ces situations est également valorisée.

Face aux situations proposées, plusieurs candidats ont rencontré des difficultés à hiérarchiser les actions à conduire dans le temps. Le jury attend en effet une réponse structurée distinguant les mesures immédiates de protection et de rappel à la règle, les actions de suivi éducatif et d'accompagnement des élèves concernés, ainsi que les démarches de prévention et de sensibilisation à plus long terme. Les réponses les plus convaincantes ont été celles qui ont su articuler ces différents niveaux d'intervention tout en mobilisant les ressources de l'établissement et les partenaires appropriés.

Le jury a par ailleurs apprécié la qualité de certaines propositions d'actions éducatives destinées à sensibiliser les élèves aux enjeux du respect d'autrui, de la lutte contre les discriminations et du vivre-ensemble. Toutefois, peu de candidats ont évoqué les démarches de prévention pérennes susceptibles d'être mises en œuvre en amont de tels incidents. La participation à des concours nationaux ou académiques, l'organisation d'interventions de partenaires extérieurs, la mise en œuvre de projets éducatifs ou encore l'inscription de ces thématiques dans le parcours citoyen des élèves constituent pourtant des leviers essentiels de prévention qu'il convient de maîtriser.

Plus largement, les candidats doivent être en mesure de montrer comment l'enseignant contribue quotidiennement à faire vivre les valeurs de la République au sein de la classe et de l'établissement. Au-delà du traitement des situations de crise, il est attendu qu'ils démontrent leur capacité à faire connaître, comprendre et partager ces valeurs auprès des élèves, conformément aux missions confiées à l'École de la République.

Enfin, le jury a constaté une maîtrise parfois partielle des modalités d'élaboration et de conduite de projets éducatifs. Les candidats doivent être capables d'identifier les différentes étapes de construction d'un projet, les acteurs décisionnaires, les partenaires mobilisables et les procédures administratives nécessaires à sa mise en œuvre. Cette compétence constitue un élément important de l'exercice du métier d'enseignant et représente un axe de progression pour les futurs candidats.

Le jury recommande ainsi aux candidats des prochaines sessions d'approfondir leur connaissance du fonctionnement des établissements scolaires, des missions des différents personnels,

des dispositifs institutionnels de prévention et de lutte contre les discriminations et le harcèlement, ainsi que des valeurs et principes qui fondent l'action du service public d'éducation.

Les références :

- Loi Deixonne
- <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000886638/>
- Loi Molac
- <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2021/5/21/2021-641/jo/texte>
- Le décret de décembre 2021
- <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2021/5/21/2021-641/jo/texte>
- Articles L312.10 à L.31211.2 du Code de l'Education
- https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000027682810/2026-07-16
- B.O sur mission de service public
- https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071191/LEGISCTA000006151328/
- Les valeurs de la république au sein du système éducatif
- <https://www.education.gouv.fr/les-valeurs-de-la-republique-l-ecole-1109>
- Les programmes scolaires pour les LLCER
- <https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/document/Programme%20d%26%23039%3Boccitan%20-%20coll%C3%A8ge-477551.pdf>
- Le CECRL
- <https://www.coe.int/fr/web/common-european-framework-reference-languages>
- Des exemples de conventions de développement de l'enseignement de l'occitan
- https://blogacabdx.ac-bordeaux.fr/lcr40/wp-content/uploads/sites/100/2019/04/Convention-R%C3%A9gionale-sign%C3%A9e_dec_2017.pdf
- <https://pedagogie.ac-toulouse.fr/langues-vivantes/la-convention-cadre-pour-le-developpement-et-la-structuration-de-l-enseignement-de-l-occitan>
- <https://www.ac-montpellier.fr/langues-et-cultures-regionales-catalan-et-occitan-124969>
- Texte sur l'organisation d'un établissement scolaire et de ses instances
- <https://www.education.gouv.fr/le-college-4940>
- <https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee/le-lycee-41642>